

**ARRETE DU MAIRE N° 386/2021**

Relatif à la circulation et au stationnement  
Lieudit Saint-Gilles  
ancienne RD 417

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

VU l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

VU la demande présentée par monsieur Yannick STRAUMANN pour effectuer l'entretien d'un espace enherbé communal en y laissant paître des herbivores dans une période comprise entre les mois de juillet et octobre ;

CONSIDERANT que l'activité d'éco-pâturage peut présenter des risques à l'égard du public et des riverains ;

CONSIDERANT la nécessité d'édicter une réglementation particulière et temporaire de la circulation et du stationnement le long des espaces de pâture afin de prévenir ces risques ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il convient pour la sécurité et bon déroulement des activités d'éco-pâturage de réglementer la circulation et le stationnement du lundi 26 juillet au vendredi 29 octobre 2021 de la façon suivante :

- Stationnement interdit au droit des activités d'éco pâturage ;
- Vitesse limitée à 30 km/heure ;

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par la municipalité.

**ARTICLE 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;

- Ateliers Municipaux de Wintzenheim – service des espaces verts ;
- M. Yannick STRAUMANN;
- Riverains ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 26 Juillet 2021

Benoît FREYBURGER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Benoît Freyburger", is written over the printed name.

Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité